

Projet photovoltaïque Soleil de Puisaye

Commune de Saint Privé - Yonne

Bulletin d'information - Octobre 2019



Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous informer de notre démarche de développement du projet photovoltaïque actuellement à l'étude sur votre territoire.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou par téléphone (contacts au dos de ce bulletin), ou via le formulaire « Foire à questions » de la **page internet dédiée au projet** :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/soleil-de-puisaye.html>

Aussi, nous vous attendons nombreux aux évènements suivants :



Concertation préalable du public **du 2 novembre au 18 novembre 2019** inclus.

Cette période sera ouverte par une **Réunion publique d'information**.

Rendez-vous à la **salle des fêtes de Saint Privé**, le **2 novembre de 10h à midi**.

Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation relatif au projet sera disponible pour consultation :

- en mairie de Saint Privé pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/soleil-de-puisaye.html>

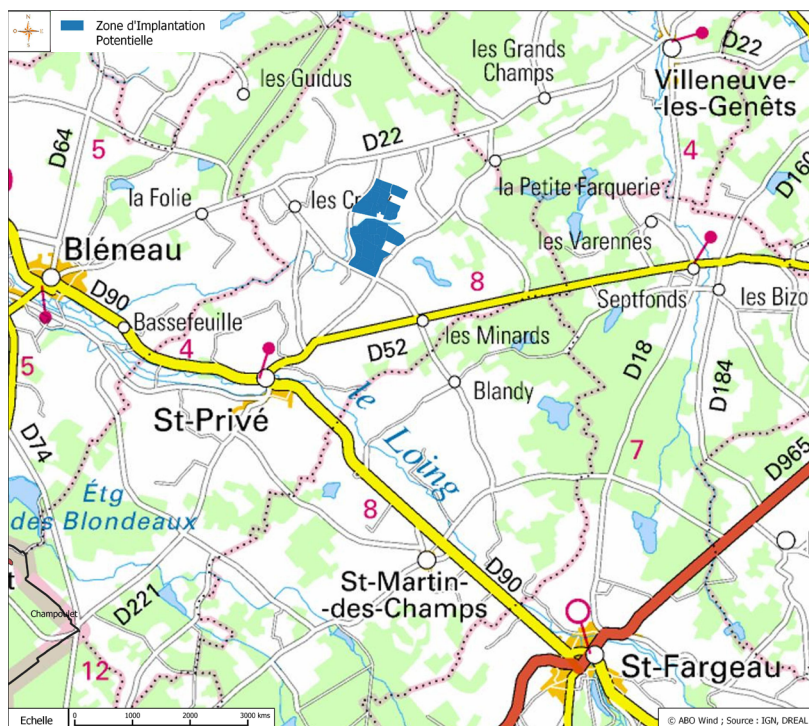
Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Saint Privé
- par correspondance à l'adresse suivante : ABO Wind – 6 bis Avenue Jean Zay – 6^{ème} étage – 45000 Orléans
- par voie électronique, à l'adresse suivante : thomas.glutron@abo-wind.fr
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet

A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Le bilan de la concertation sera rendu public et sera disponible en mairie de Saint Privé et dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Le choix du site



Localisation du site : centrale solaire de Puisaye

La zone d'implantation du projet de parc photovoltaïque Soleil de Puisaye est composée de 2 îlots de terres de culture type céréales / oléagineux. Ils sont caractérisés par une forte anthropisation et un potentiel agronomique limité.

Les deux îlots sont de plus situés sur le bassin d'alimentation de captage de la source du Materoy. La protection de cette dernière a été identifiée comme un objectif prioritaire pour l'ensemble du bassin. Afin d'en comprendre les enjeux, ABO Wind a notamment rencontré et consulté l'agence régionale de santé et l'association de protection de la source du Materoy. Selon les experts, la protection de la source sera renforcée dans les années à venir, engendrant de fortes contraintes sur les pratiques culturales actuelles : interdiction de l'utilisation de pesticides et d'intrants, voire interdiction du labour.

La conjonction de ces éléments a conduit le propriétaire exploitant des deux îlots à chercher d'autres modes de production agricole et rurale plus pertinents par rapport au contexte actuel et futur du secteur. Dans cette optique, un complément d'activité solaire photovoltaïque a été envisagé.

1^{er} trimestre 2018

1^{ers} contacts fonciers et rencontre de l'association de protection de la source du Materoy

2nd semestre 2018

Rencontres de la Chambre d'Agriculture 89, de la DDT 89 et du Maire de St Privé

Mars-Novembre 2019

Réalisation des études, dimensionnement du projet et présentation au conseil municipal de St Privé

Fin décembre 2019

Dépôt de dossier de permis de construire

Janvier-Octobre 2020

Instruction du dossier de permis de construire et enquête publique

Fin 2020 - 2nd semestre 2021

Financement du projet et instruction du dossier de raccordement

Fin 2021 - 2nd semestre 2022

Construction et mise en service

L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, visant à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné (Source et accès aux textes de loi : www.ecologique-solidaire.gouv.fr).

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW sont soumis à étude d'impact. Le projet de parc photovoltaïque de Soleil de Puisaye entre dans ce cadre. Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, est donc en cours de réalisation sur le site des Poisats et des Brioties. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts est en cours.

Premiers résultats des études menées

Etude préalable agricole

Le dispositif de compensation agricole a été introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt de 2014 (Art.L.112-1-3 du code rural). Elle comprend notamment une évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet (ainsi que l'évaluation de leur coût et des modalités de leur mise en œuvre).

L'agriculture du périmètre élargi est dominée par l'assolement colza/blé/orge, complété par de l'élevage bovin et de volailles. La zone d'implantation est très majoritairement composée de parcelles exploitées en grande culture type céréales et oléagineux. Le potentiel agronomique est fortement limité par son caractère séchant et la filière localement handicapée par un faible niveau aval de transformation.

Etude paysagère

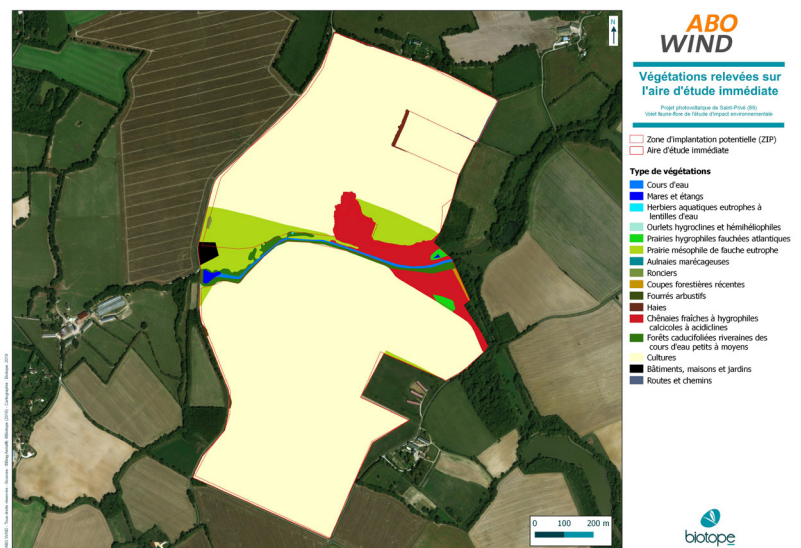
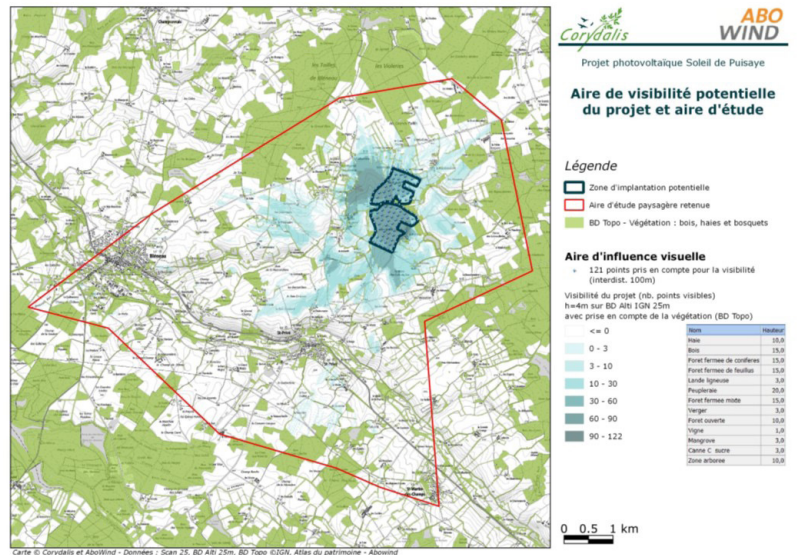
L'aire d'étude rapprochée est située sur le plateau de Puisaye, en prolongement méridional du Gâtinais et à l'interface entre les unités paysagères de la vallée du Loing et ses affluents (dont le ru de Chasserelle), du plateau boisé de Puisaye et du plateau cultivé de Puisaye.

Le projet est positionné dans un vallon du plateau cultivé de Puisaye dont les ondulations et les boisements limitent l'aire d'influence visuelle. La Vallée du Loing, unité paysagère la plus remarquable de l'aire d'étude, est globalement isolée de la zone de projet. Les bourgs, les monuments historiques et les sites touristiques sont donc peu sensibles au projet.

Etudes naturalistes

Les études ont mis en évidence des enjeux d'importance variée. Les enjeux identifiés sur les parcelles cultivées sont faibles pour l'ensemble des groupes de faune et de flore. Les enjeux sont concentrés sur le ruisseau de la Chasserelle, entre les deux îlots de terre de culture.

Six espèces d'amphibiens ont été observées en zones humides. Bien qu'aucune espèce n'ait été observée dans la zone d'implantation potentielle, les zones humides et les lisières forestières sont les zones les plus favorables pour les reptiles présents dans le secteur.



Mesures recommandées en cours d'évaluation

Des pistes de réflexion ont été évoquées par les bureaux d'études afin d'éviter et de réduire les impacts les plus importants, et proposer des mesures de reconversion pour aider à la mise en place d'activités agricoles compatibles à long terme avec les problématiques économiques et environnementales du secteur :

- Evitement des zones humides et les sites les plus sensibles ;
- Planning des travaux minimisant les impacts sur le milieu naturel environnant ;
- Etudes de deux hypothèses de contractualisation pour mettre en place une reconversion d'activité agricole :
 - de pastoralisme ovin sur les zones d'implantation de panneaux solaires
 - d'apiculture à proximité des lisières forestières et dans les zones humides.

Implantation envisagée

Le plan d'implantation et les données présentées prennent en compte les résultats des diverses études qui ont été menées sur site, et les avis formulés par les administrations et gestionnaires de réseaux consultés.

A ce stade du projet, ce plan est encore provisoire et sera finalisé à l'issue de la concertation préalable et de la réalisation de l'étude d'impact.

Caractéristiques du projet à l'étude :

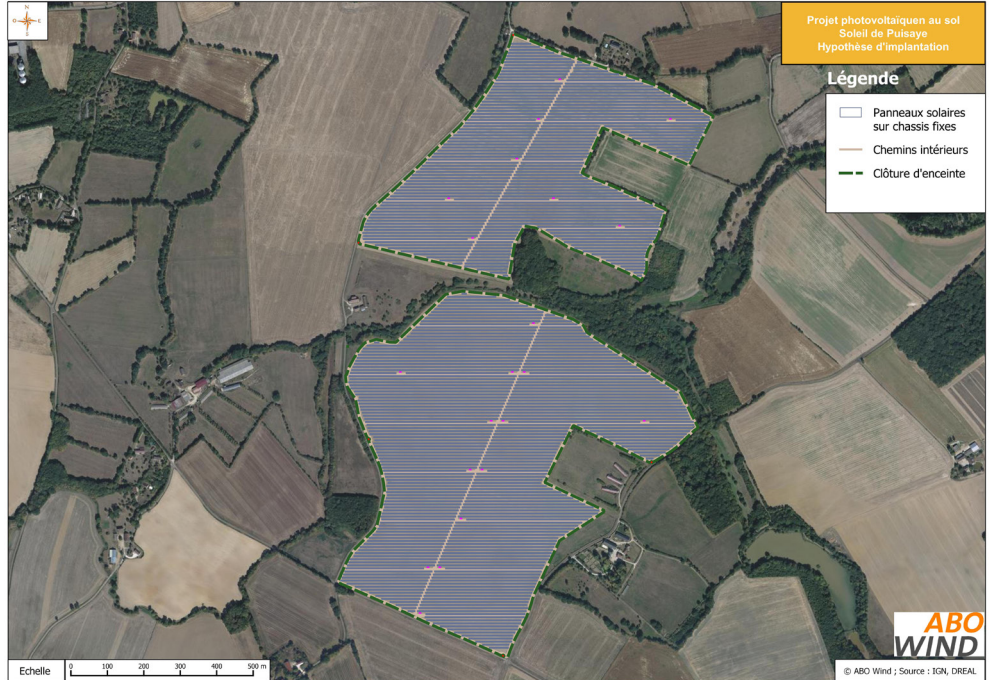


95 ha
surface du site d'étude



env. 190 000
nombre de modules

Technologie envisagée
Module polycristallin
Structure porteuse
Fixe, avec des pieux battus ou vissés



env. 64 MWc
puissance du parc

71 680 000 kWh
estimation annuelle de la production électrique



+ de 30 000
nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (tous types de logements et chauffages confondus)

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de **85 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder **306 MW** pour alimenter environ **250 000 personnes** avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de **1000 MW** de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsable du projet
Thomas Glutron
Tél. : 06 45 85 22 12
✉ thomas.glutron@abo-wind.fr

Responsable de la communication
Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
✉ cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr
 @ABOWindFrance
 ABO Wind SARL/France

ABO WIND
Tournés vers le futur